

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 26/08/2013

L'an 2013 et le 26 Août à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Maryline LAPORTE, Maire.

Présents : Mmes : COLLIGNON Claudine, DELHALT Cécile, DENNEMONT Valérie, LAPORTE Maryline, MONCHAUX Marie-Paule, RAIGNEAU Rosa, MM : DE PANGE Melchior, MADONA Michel, MIEVILLE Patrice, MONTCHAUD Claude, RUSSO Jean-Claude

Absents : Mme DELANNAY Dominique, MM : LANGUEDOC Serge, PIOT Charles-Antoine

Excusée ayant donné procuration : Mme EYMAUZY Joselyne à Mme LAPORTE Maryline

Secrétaire de séance : M. Michel MADONA

Le secrétaire donne lecture du procès verbal de la réunion du 18 juin 2013 qui est approuvé à l'unanimité.

OUVERTURE DE SEANCE

Le maire ouvre la séance en excusant les Conseillers empêchés et en énonçant les pouvoirs donnés.

ORDRE DU JOUR

SUPPRESSION POSTES

Vu la l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, relatif à la création d'emplois par l'organe délibérant de l'établissement public,

Vu le départ en retraite de Monsieur Maillard et Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 28 mai 2013 relatif à la suppression du poste suivant :

- adjoint technique principal de 2ème classe

Vu les avancements de grade le 1er mars après avis favorable de la Commission Administrative Paritaire établi au titre de l'année 2013 de :

Madame Sellier au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe,

Monsieur Michel au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe,

Madame Verdage au grade d'ATSEM principal de 2ème classe,
Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 18 juin 2013
relatif à la suppression des postes suivants :

- 2 postes d'adjoint technique de 1ère classe à temps complet et,
- 1 poste d'ATSEM de 1ère classe à raison de 29 heures 40.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de supprimer ces postes devenus inutiles.

MAINCY - PROJET DE PLU

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune de Maincy a adressé un projet de P.L.U., afin d'émettre un avis.

Le conseil municipal donne un avis favorable à ce projet.

MAINCY - PROJET DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Maincy a adressé un projet de l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), afin d'émettre un avis.

Le conseil municipal donne un avis favorable à ce projet.

SIESM - ADHESION DE MOUROUX, FARREMOUTIER ET DE CANNE ECLUSE

Madame le Maire donne lecture du courrier envoyé par le président du SIESM77, Monsieur YVROUD, demandant l'accord de principe pour l'adhésion de MOUROUX, FARREMOUTIER ET DE CANNE ECLUSE au Syndicat Intercommunal des Energies de Seine et Marne.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte cette adhésion.

SDESM - DESIGNATION DELEGUES

Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2013-31 du 18 mars 2013 portant création du syndicat mixte départemental d'électrification issu de la fusion des syndicats "SIER de Donnemarie-Dontilly", "SIER du Sud-Est Seine et Marne", "SIER du Sud-Ouest Seine et Marne", "SMERSEM" et "SIESM";

Considérant les statuts annexés à l'arrêté précité et plus précisément l'article 9.2.1 : "Les conseils municipaux des communes de chaque territoire élisent deux délégués titulaires et un délégué suppléant."

Considérant que le Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne sera créé au 1er janvier 2014, et qu'il convient qu'à cette date les membres des comités de territoire soient désignés;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a élu comme délégués représentant la commune au sein du comité de territoire :

2 délégués titulaires :

- Monsieur Patrice MIEVILLE
- Monsieur Claude MONTCHAUD

1 délégué suppléant :

- Monsieur Jean-Claude RUSSO

SIESM - INSTALLATION BORNE DE RECHARGE POUR VOITURES ELECTRIQUES

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier du SIESM. Dans le cadre du développement durable et de la transition énergétique, le syndicat propose l'installation d'une borne de recharge électrique pour permettre aux automobilistes de récupérer, sur le domaine public, environ 30 kilomètres en 30 minutes. La faisabilité de cette opération ne peut être envisagée en deçà d'un nombre de bornes significatif pour une question économique.

La participation financière de la commune serait de 1000€, le futur SDESM et les subventions prenant à leur charge le solde de l'installation (environ 10000€), les frais de gestion, de maintenance et d'abonnements, ainsi que les consommations, (obligatoirement gratuites pour l'usager les deux premières années), seront pris en charge par le Syndicat.

Le Conseil Municipal est favorable à ce projet.

DECISION MODIFICATIVE N°2

Madame le Maire fait part au conseil d'un courrier de la Direction Générale des Finances Publiques nous informant de l'état des non-valeurs qu'il faut mandater. N'ayant pas de crédit au compte 6541, il est nécessaire de procéder à une décision modificative.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la décision modificative comme suit :

61523 : - 420 €

65410 : + 420 €

NOMBRE DE SIEGES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES ET CHATEAUX

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Madame le Maire, sur les propositions faites par le bureau de la Communauté de Communes Vallées et Châteaux, sur la répartition des délégués par commune au sein du Conseil Communautaire à partir de 2014.

Dans le but de sauvegarder les trois délégués de Sivry-Courtry au Conseil Communautaire, le Conseil Municipal décide de voter pour le tableau proposé par la Communauté de Communes Vallées et Châteaux comme suit :

:

Communes	Population	Nombre de sièges
Blandy Les Tours	781	2
Châtillon La Borde	227	1
Crisenoy	636	1
Echouboulains	519	1
Féricy	621	1
Le Châtelet en Brie	4 487	9
Les Ecrennes	622	1
Machault	728	2
Maincy	1 766	4
Moisenay	1 213	3
Pamfou	939	2
Sivry-Courtry	1 044	3
Valence en Brie	920	2

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Communiqué à tous les membres du Conseil Municipal.